

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2014

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 15 DAG 14.3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/04/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/04/2014 (accusé de réception du 29/04/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Régie personnalisée de l'exploitation cinématographique art et essai de Quimper
Désignation des membres du conseil d'administration**

Par délibération n° 2 DDC 10.6 du 24 septembre 2010, le conseil municipal de Quimper a approuvé la création, à compter du 1^{er} octobre 2010, d'une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargée de l'exploitation cinématographique art et essai.

Pour mémoire, suite à la fermeture du cinéma du Chapeau Rouge, la Régie occupe depuis le 1^{er} septembre 2012 deux salles du complexe des Arcades qui, sous le nom de « Quai Dupleix », constituent le nouvel équipement cinématographique municipal dédié au cinéma d'auteur, à l'art et essai et au jeune public.

En application des articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Régie est administrée par un conseil d'administration et par un directeur (pour mémoire : madame Sophie Anfray de la direction du développement culturel de la ville de Quimper) qui en est l'ordonnateur. Conformément à l'article 5 des statuts, il appartient au conseil municipal, sur proposition du maire, de désigner les membres de ce conseil d'administration qui sont au nombre de sept (cinq élus choisis parmi les membres du conseil municipal et deux personnalités qualifiées représentatives dans le domaine culturel). Ce même article précise que : « Tous les membres du conseil d'administration (...) sont nommés pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat duquel ils sont issus ».

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire. Ainsi, les cinq personnes suivantes représenteront la commune de Quimper au sein du conseil d'administration de la Régie de l'exploitation cinématographique art et essai :

<i>1</i>	<i>Allain LE ROUX</i>
<i>2</i>	<i>Nicolas GONIDEC</i>
<i>3</i>	<i>Jean-Pierre DOUCEN</i>
<i>4</i>	<i>Fabienne COÏC</i>
<i>5</i>	<i>Brigitte LE CAM</i>

et les deux personnalités qualifiées suivantes, choisies dans le milieu culturel, siégeront également au sein du conseil d'administration de la Régie :

<i>1</i>	<i>Thierry BECCOUARN</i>
<i>2</i>	<i>André ESPERN</i>

Le maire,

Ludovic JOLIVET